

pôle territorial de Bordeaux
direction du développement
et de l'aménagement
service aménagement urbain
Code ACTE :

Le Service du contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
la Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le

04 AVR. 2019

ARRETE 2019 BM 0580

Du - 4 AVR. 2019

OBJET : Ouverture de l'enquête publique – déclassement d'une emprise de 13521m² située rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel sur la commune de Bordeaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et l'article R.134-3 et suivants ;

Vu la délibération N° 2019/97 du 7 mars 2019 déposée à la Préfecture de la Gironde le 7 mars 2019, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier ;

Vu l'arrêté n°2019/0462 du 14 mars 2019, déposé à la Préfecture de la Gironde le 14 mars 2019, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au Directeur général des Territoires, en charge du Pôle Territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial ;

Considérant que, dans le cadre de la politique de restructuration des collèges de la Gironde, le Département a décidé la reconstruction du collège Jacques Ellul qui se situe actuellement à Bordeaux, dans le quartier de la Benauge, au sein du périmètre du projet de renouvellement urbain intercommunal Joliot Curie, retenu au titre des quartiers d'intérêt national par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ;

Considérant que cette reconstruction est envisagée sur le secteur dit de Mayaudon, quartier faisant le lien entre ceux, en pleine mutation et développement, que sont Bastide et Brazza ;

Considérant que, dans ce secteur de Mayaudon, Bordeaux Métropole est propriétaire d'un terrain de 13521m² qui, selon les études de faisabilité engagées par le département, convient au projet ;

Considérant que, par délibération n°2017/459 en date du 7 juillet 2017, déposée à la Préfecture de la Gironde le 25 juillet 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a voté, à l'unanimité, pour la cession de ce terrain au Département ;

Considérant que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition préalable obligatoire ; et que ce déclassement doit être précédé d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet suivant :
Déclassement d'une emprise de 13521m² du domaine public, située rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel sur la commune de Bordeaux.

ARTICLE 2 : Monsieur Christian Marchais est nommé **Commissaire Enquêteur**.

ARTICLE 3 : Le dossier sera déposé à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole – Pôle territorial de Bordeaux, du **23 avril 2019 au 9 mai 2019**, situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours d'ouverture des services municipaux de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les habitants pourront également apporter leurs observations par voie postale à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur
(déclassement rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel à Bordeaux)
Service Aménagement Urbain
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle Territorial de Bordeaux
Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Ou déposer leurs écrits « A l'attention de Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur (déclassement rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel à Bordeaux) » à l'accueil de la Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.

Les habitants pourront également prendre connaissance du dossier et apporter leurs observations sur le site internet dédié à cet effet, à l'adresse suivante : www.participation.bordeaux-metropole.fr.

ARTICLE 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, l'avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du Commissaire Enquêteur.

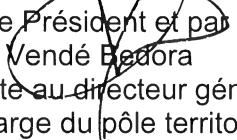
ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus, **le 23 avril 2019 de 9 heures à 12 heures et le 9 mai 2019 de 14 heures à 17 heures**.

ARTICLE 6 : Il mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête, selon les modalités prévues à l'article 3. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions et son avis personnel motivé, dans un délai de 1 mois à compter du **10 mai 2019**, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire Enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole,


Pour le Président et par délégation,
Claire Vendé Beaudra
adjointe au directeur général des Territoires
en charge du pôle territorial de Bordeaux